

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la
DORDOGNEArrondissement de
SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt trois, le mardi vingt-huit mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.
Date de convocation : 24 mars 2023

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, M. RAYNAUD Sylvain, Mme MOULINIER Annie, Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

Absent : néant

Secrétaire : Mme DUMAS Natacha

N° 2023-17 : Admissions en non valeur de titres de recettes des années 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2019

Monsieur le Maire explique que lorsque le comptable public, après avoir utilisé tous les moyens de poursuites, n'a pu mener à son terme le recouvrement des sommes dues, il est fondé à demander à la collectivité l'admission en non-valeur des sommes non recouvrées. Les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables ne déchargent pas le comptable public de son devoir de poursuivre le recouvrement.

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier électronique explicatif du 08 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour les années :

2013	2014	2015	2016	2017	2019	Total
399,45	380,19	1062,06	1011,00	402,00	288,16	3542,86

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **3542,86 euros**.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au compte 6541 au budget de l'exercice en cours de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

le 31 mars 2023

Le Maire, Claude SAUTIER



Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 31/03/2023